



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 25
Nombre de suffrages exprimés : 25

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY, ayant donné son pouvoir à Estelle MARCUARD,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Michel PIRES,
Philippe MAUGUIN,
Thierry GOMES,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h46

Secrétaire : Maëli DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.23.051 – Recrutement d'un vacataire – Service Aménagement et développement du territoire

Christian DUMAS expose :

Monsieur le Maire expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir recours à un vacataire pour assurer la mission de commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aliénation partielle du chemin rural des Coucous et du chemin rural du Chêne à Gourdin, secteur des Mardelles sur la Commune d'Ingré dans le Loiret

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Vu l'arrêté du 29 juillet 2019 relatifs aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les enquêtes prévues par le code des relations entre le public et d'administration,

Vu la délibération DL.23.009 du Conseil Municipal du 7 février 2023 portant lancement d'une procédure d'enquête publique et en vue de l'aliénation du chemin rural du Chêne à Gourdin et du Chemin rural des Coucous,

Vu l'arrêté municipal 2023/U-020 du 10 février 2023 prescrivant une enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural du Chêne à Gourdin et du Chemin rural des Coucous,

Considérant la nécessité d'avoir recours à un vacataire ;

Après présentation en Commission Générale du 15 mai 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la durée de l'enquête publique ouverte du 28 février 2023 au 15 mars 2023,
- de fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 48 € net soit 59.72€ bruts, au prorata du nombre d'heures réalisées ; à laquelle s'ajouteront les frais de déplacement indemnisés selon le barème en vigueur, ainsi que le remboursement des frais annexes,
- d'autoriser Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JUN 2023**

Publication le : **05 JUN 2023**

Notification le : **05 JUN 2023**



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_051
Objet :	Recrutement d'un vacataire – Service Aménagement et développement du territoire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20230530-DL_23_051-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230530-DL_23_051-DE-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.051 - RH - Recrutement d'un vacataire – Service Aménagement et développement du territoire.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230530-DL_23_051-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	545.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 10h50min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 12h07min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 12h11min39s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	2 juin 2023 à 12h11min46s	Reçu par le MI le 2023-06-02